

● **Nature de l'action**

Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.

● **Personnel concerné**

Cette formation s'adresse à toute personne qui a pour mission de s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels dans l'entreprise dont le harcèlement moral.

● **Pré-requis**

Aucun.

● **Objectifs pédagogiques**

Être capable de :

- Comprendre les risques psycho-sociaux
- Identifier les facteurs de risque
- Mettre en place des actions de prévention face à ce risque
- Identifier les acteurs internes et externes

● **Modalités et délais d'accès**

Modalités d'accès : Entretien téléphonique et/ou rendez-vous physique

Estimation du délai d'accès : de 7 jours à 1 mois.

● **Modes d'évaluation**

Une évaluation qualitative de la formation est demandée aux stagiaires en fin de stage.

● **Méthodes pédagogiques**

- Exposés,
- Discussions,
- Traitement de cas particuliers.

Documentation : un support de cours est remis aux stagiaires.

● **Sanction de la formation**

- Remise d'une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action.
- Cette formation ne fait pas l'objet d'une évaluation des acquis.

● **Durée et rythme**

1 jour, soit 7 heures.

● **Tarif**

En inter-entreprises : 350 € HT soit 420 € TTC par personne

● **Accessibilité aux personnes handicapées**

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

● **Contact**

Cynthia PEBOSCQ au 07 57 10 15 23
cynthia.peboscq@asfo.fr

PROGRAMME

LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

- Prévention des risques professionnels.
- Ce que dit la loi sur les risques psycho-sociaux (RPS)
- L'affichage obligatoire

LES CHIFFRES ET DEFINITIONS

- Définition du harcèlement moral
- Les chiffres
- Les infractions
- Les phases du harcèlement moral
- Les conséquences

QUELS SONT LES MOYENS À METTRE EN OEUVRE POUR PRÉVENIR LE HARCÈLEMENT MORAL ?

- Les responsabilités de chacun
- Les acteurs de la prévention
- Mettre en place une politique de prévention
- Sensibiliser
- Les 9 conseils pour agir
- Les RPS dans le Document Unique

ET APRÈS

- La charge de la preuve
- Les preuves
- L'entretien
- Les sanctions disciplinaires
- L'accompagnement